



Présentation de la structure au collège

publié le 08/01/2019 - mis à jour le 10/10/2019

Sommaire :

- Les élèves de l'ULIS :
- Que sont les TFC ? (Troubles des Fonctions Cognitives)
- Les intervenants dans l'ULIS
- L'inclusion des élèves de l'ULIS :
- Les Objectifs de l'ULIS
- Après l'ULIS.

Les Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS) ont pour mission d'accueillir des élèves en situation de handicap afin de leur assurer le maintien ou l'inclusion en milieu scolaire ordinaire. Ces dispositifs accueillent dans les collèges des adolescents de 12 à 16 ans reconnus en situation de handicap par la MDPH. Il existe plusieurs types d'ULIS selon le handicap. L'ULIS du collège Fabre d'Eglantine est une ULIS TFC (elle accueille des élèves présentant « des troubles importants des fonctions cognitives »).

● Les élèves de l'ULIS :

L'effectif maximum de l'ULIS est de 12 élèves, âgés de 12 à 16 ans.

Ces élèves peuvent venir : - d'une ULIS de l'école primaire, - d'une SEGPA (réorientation), - d'une classe du collège, ou de classe ordinaire avec le suivi d'une AVS.

L'orientation en ULIS est proposée par la Maison Départementale du Handicap (MDPH). Il doit être reconnu que l'élève est capable d'apprentissages scolaires, qu'il peut tirer bénéfice de temps d'intégration en classe ordinaire du collège mais qu'il ne peut pas soutenir le rythme de l'ensemble des cours du collège.

L'orientation en ULIS n'est pas une décision du collège mais de la CAPDH.

● Que sont les TFC ? (Troubles des Fonctions Cognitives)

Les fonctions cognitives sont les fonctions intellectuelles qui aboutissent à la connaissance. Un élève présentant des troubles des fonctions cognitives peut rencontrer des difficultés à : - établir des liens de causalité, - gérer ses actions, - mémoriser des informations, - suivre des règles culturelles élémentaires (code de communication, règles de vie), - retrouver des données, - anticiper et planifier, - entrer dans la pensée abstraite, - prendre en compte le contexte, - trouver une réponse adaptée rapidement - s'adapter à des changements - se repérer dans l'espace et le temps ...

● Les intervenants dans l'ULIS

L'enseignant chargé de l'ULIS est un enseignant spécialisé qui coordonne les activités au sein du dispositif et gère l'ensemble des inclusions. Une Aide de Vie Scolaire (AVS-co) effectue un travail d'auxiliaire d'intégration. Elle intervient dans la classe. Elle effectue des interventions en dehors des temps d'enseignement (interclasses, repas, récréations...) et des interventions dans les séquences d'inclusion dans les classes.

Les professeurs du Collège accueillant des élèves individuellement ou collectivement dans leur classe, la documentaliste, les surveillants et la CPE, le personnel de restauration de la cantine, les infirmières, le médecin scolaire, l'assistante sociale, l'enseignant référent qui suit les projets de scolarisation (PPS), le personnel administratif, le Principal et le Principal Adjoint sont en contact régulier avec le dispositif ULIS.

● L'inclusion des élèves de l'ULIS :

Elle peut prendre différentes formes :

▶ Individuelle ou en petit groupe : un ou plusieurs élèves d'ULIS dans une classe ordinaire. L'AVSCO rattachée à la classe d'ULIS peut être présente pour aider l'élève selon ses besoins. Les inclusions individuelles peuvent s'effectuer dans diverses matières selon le projet individuel de chaque élève et selon les possibilités d'accueil.

▶ Collective : la classe d'ULIS travaille avec une autre classe du collège sur un projet. ⑤ Les projets collectifs peuvent s'effectuer dans diverses matières.

Les élèves d'ULIS font partie intégrante de l'établissement. Ils participent aux activités tel que les clubs, les tournois sportifs, les sorties culturelles...

● Les Objectifs de l'ULIS

Objectif principal : Scolariser en milieu ordinaire, des élèves présentant, à titre principal, des troubles des fonctions cognitives. Développer les capacités scolaires des élèves. Favoriser l'intégration sociale. Développer l'autonomie personnelle et sociale du jeune. Concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle.

Tout élève faisant partie de l'ULIS fait l'objet d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) élaboré à partir de l'identification des besoins et des compétences de chacun.

● Après l'ULIS.

A 16 ans, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité :

en ULIS de lycée professionnel

en I.M.P.R.O (Institut Médico-professionnel)

en CFA ou CFAS (centres de formation pour apprentis ou apprentis spécialisés)

Les modalités de poursuite de la scolarité sont étudiées en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS), en tenant compte du projet, des besoins, des possibilités de chaque jeune ainsi que des envies du jeune et de sa famille.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.